



LETTRE OUVERTE A BERNARD MARCHAND

Après les états généraux de la presse qui préconisaient des regroupements entre les différents titres pour en fabriquer un « champion », vous avez décidé d'entrer dans le bal en faisant un essai avec nos confrères de la Montagne, qui n'a pu aboutir. Là vous tentez votre chance avec le groupe Hersant médias, qui ce coup ci semble vouloir aboutir.

Or vous semblez vouloir mettre nos confrères normands en dehors de cette transaction. Nous le regrettons fortement, car vous n'êtes pas sans ignorer les fondamentaux de notre profession qui seraient alors bafoués sur la base d'accords commerciaux dont nous souhaitons aujourd'hui connaître toute la teneur.

Pour nous, l'information, par sa qualité, sa diversité, son traitement, sa mise en valeur et sa distribution doivent être les sujets centraux des discussions. Parce que les rentrées publicitaires ne doivent pas constituer la seule ligne directrice de nos développements futurs.

La presse dans tout son ensemble doit être considérée comme un élément démocratique et non comme un produit de consommation quelconque. On ne gère pas un groupe de presse comme une banque, où une usine qui fabrique des pneus.

Nous sortons à la Voix du Nord d'une longue négociation sur le développement numérique (qui reste à finaliser), preuve s'il en fallait de notre volonté d'évoluer. Un accord GPEC signé en fin d'année 2011 doit d'ailleurs permettre à tous les salariés de trouver sa place dans le nouveau paysage de la presse française. Il est temps d'en finir avec les clichés sur les ouvriers du Livre, parce que seul doit compter l'avenir de tous les salariés de notre profession (ouvriers, employés, cadres et journalistes).

Nous souhaitons préparer au mieux le rapprochement entre le groupe Rossel-la Voix et le groupe Hersant Médias. Les organisations syndicales signataires de cette présente exigent donc une table ronde entre les différentes parties (c'est-à-dire l'Etat, M. Hersant, M. Marchand, le SPQR et les organisations syndicales représentatives de la profession). Cela afin de se saisir de l'accord GPEC de branche pour garantir un emploi à tous, et ainsi assurer l'avenir de notre profession.

A Lille, le 22 mars 2012.